



Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction du Patrimoine Bâti
Service Architecture

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de rénovation de bureaux au 25 avenue Kennedy – Lot 11 : Charpente métallique, métallerie (reconsultation)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026T0052

Date limite de remise des plis

Lundi 21/09/2026 à 11h30



Une **visite du site est obligatoire** pour pouvoir déposer une offre.
Les opérateurs sont invités à se reporter à l'article « Visite des lieux » pour voir les dates et modalités de la visite.

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	6
4. JUGEMENT ET ATTRIBUTION	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Mulhouse

Représentée par : Frédéric MARQUET, Maire

Pôle Espace Public et Patrimoine

Direction du Patrimoine Bâti

Service Architecture

Adresse :

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 10020

68948 Mulhouse Cedex 9

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de rénovation de bureaux au 25 avenue Kennedy - Lot 11 : Charpente métallique, métallerie (reconsultation)**

Code CPV	Libellé CPV
44316500-3	Serrurerie
45261100-5	Travaux de charpente

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Travaux de rénovation de bureaux au 25 avenue Kennedy – Lot 11 : Charpente métallique, métallerie (reconsultation)
	Acheteur	Ville de Mulhouse
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	1 lot (faisant partie d'une opération comprenant 14 lots)
	Lieu d'exécution	25 avenue Kennedy 68100 Mulhouse
	Durée	De la notification jusqu'à complète exécution des prestations (expiration de la garantie de parfait achèvement)
	Délai	106 jours calendaires à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage, hors éventuelle optimisation sur laquelle le titulaire se serait engagé
	Pénalités de retard	Notamment 200 € par jour calendaire de retard (d'autres pénalités sont prévues à l'article 8.1 du CCAP)
	Variation des prix	Révisable (formule) (cf. article 5 du CCAP)
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement :**

La présente consultation s'inscrit dans une opération comprenant les 14 lots suivants :

Type	Objet
Lot 1	Désamiantage
Lot 2	Gros Œuvre
Lot 3	Etanchéité/isolation
Lot 4	Menuiserie alu extérieure
Lot 5	Plâtrerie / faux plafonds
Lot 6	Electricité
Lot 7	CVC
Lot 8	Sanitaire :
Lot 9	Cloisons modulaires
Lot 10	Menuiserie bois intérieure
Lot 11	Charpente métallique, métallerie
Lot 12	Revêtement de sol
Lot 13	Carrelage
Lot 14	Peinture

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (inférieure au seuil des procédures formalisées - Article R2123-1 1° du Code de la commande publique).

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	Août 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Août-Septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Septembre- Octobre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2026
	Information des candidats non retenus	Novembre 2026
	Signature et notification du contrat	Novembre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>. (réf. : 2026T0052)

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les documents suivants :

- RC : Règlement de consultation
- AE : Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Cadre du mémoire technique spécifique à l'analyse du critère environnemental
- DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- PGC : Plan Général de Coordination
- Planning
- DPAT : Diagnostic Plomb Avant Travaux
- Pré diagnostic amiante
- RICT : Rapport Initial de Contrôle Technique
- Plans

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. : 2026T0052).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

■ Visite des lieux :

Les candidats souhaitant déposer une offre doivent **obligatoirement** effectuer une visite du site.

- Dates et horaires de la visite :

Mercredi 02 septembre 2026 à 14h00

Mercredi 09 septembre 2026 à 14h00

Le rendez-vous est donné devant l'entrée du bâtiment : 25 avenue Kennedy à Mulhouse.

Les candidats devront signaler leur participation préalablement à la visite en contactant la personne suivante :

Mme Ophélie VERDIER

ophelie.verdier@mulhouse-alsace.fr / 03.89.32.68.77.

Une attestation de présence sera remise à chaque candidat à l'issue de la visite. Les candidats devront joindre obligatoirement cette attestation à leur offre. L'absence d'attestation de visite dans une offre justifiera son caractère irrégulier et ainsi son rejet.

En outre, les visites à l'improviste en-dehors des dates et horaires ci-dessus fixées, ne sont pas autorisées.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Aucune variante n'est exigée par l'acheteur.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. : 2026T0052)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur (les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur).

En cas de problème technique rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support mis en place sur la plateforme.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est rappelé que la notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Si la réparation est opérée sans succès, il sera rejeté.

Les candidats ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques.

Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Ville de Mulhouse
Pôle ressources et moyens
Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique
Service Commande Publique
2, rue Pierre et Marie Curie
68100 MULHOUSE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être remises signées par les candidats.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation (y compris simulation estimative), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de prestations de même nature.
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Document	Descriptif
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) <u>Il n'est pas exigé que le candidat soit titulaire de certificats de qualification (type QUALIBAT)</u> Toutefois, à titre indicatif, le certificat de qualification suivant sera pris en considération : QUALIBAT 2412 et 4412
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Les candidats peuvent remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est **impérativement** composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation de visite	Attestation de présence à la visite obligatoire.
AE	Acte d'engagement (dûment complété et signé par le soumissionnaires).
DPGF	Décomposition du prix Global et Forfaitaire (dûment complétée et signée par le soumissionnaires) Ce document devra être transmis en format pdf et en format excel.
Cadre de mémoire technique spécifique au critère environnemental	Cadre du mémoire technique spécifique au critère environnemental (dûment complété par le soumissionnaires).
Mémoire technique	Mémoire technique comprenant a minima les informations objet du critère « Valeur technique » et de ses sous-critères d'attribution (mode opératoire détaillé, optimisation des délais, mesures prises pour assurer la sécurité et l'activité en site occupé).
Fiches techniques	Fiches techniques des produits proposés par le soumissionnaires

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des candidatures :

L'acheteur évaluera les capacités professionnelles, financières et techniques du candidat.

■ Critères de jugement des offres :

Critère	Complément
1. Valeur technique (40 %)	Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du mémoire technique transmis par le soumissionnaires, au regard des sous critères suivants : - mode opératoire détaillé, avec présentations des moyens humains et matériels affectés ainsi que le détail des tâches respectives (sous pondération : 20 points) - optimisation des délais d'intervention selon planning joint au DCE (sous-pondération : 10 points) - mesures prises pour assurer la sécurité et l'activité en site occupé (sous pondération: 10 points)
2. Prix (40 %)	Le critère prix sera analysé au regard du montant global et forfaitaire issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) remise par le soumissionnaire
3. Critère environnemental (20%)	Le critère environnemental sera apprécié sur la base du cadre de mémoire technique prévu à cet effet et joint au DCE, selon les sous critères suivants : • Gestion environnementale de l'entreprise (engagements, moyens, organisation interne, politique RSE...) (sous pondération 15 points) • Gestion environnementale du chantier (logistique, matériaux, gestion des déchets, nuisances...) (sous pondération : 5 points)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS de moins de trois mois	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
<u>Le cas échéant :</u>	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers (document daté de moins de 6 mois) .
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés (en cours de validité) .
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugement(s) prononcé(s).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. : 2026T0052)

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : <https://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)